Vœu sur la consultation du CDEN sur les subventions allouées aux collèges par le CD 13

Cette année encore, les subventions alloués aux collèges du département ont été attribuées sans que le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale n'ait été consulté et ce, malgré les vœux successifs déposés depuis plusieurs années. L'information donnée en avril 2026 est certes une avancée mais elle ne peut suffire. La consultation d'une instance signifie qu'il doit être réuni et donné son avis.

Les membres du CDEN demandent donc encore à ce que, conformément à l'article R235-11 du Code de l'éducation, cette instance soit aussi réunie et consultée « sur les modalités générales d'attribution des subventions allouées aux collèges du département. » Ils demandent à être informés et consultés sur les subventions et dotations financières allouées aux collèges publics et privés des Bouches du Rhône au titre de la compétence de l'état et du département avant que ces dotations et subventions soient attribuées.

Vœu CDEN Contre un collège jésuite / Pour un collège public

Ouvert à la rentrée 2025, co-financé avec des fonds publics au sein d'une zone de la ville de Marseille les plus sous-dotées en établissements publics, le Collège privé Jésuite Loyola a ouvert une classe supplémentaire de sixième et deux de cinquième à cette rentrée. Il a signé avec l'État le contrat d'association qui lui permet désormais de recevoir les financements prévus par la loi Debré pour son fonctionnement et la prise en charge des enseignants.

Comme il l'avait déjà fait en février 2025, en novembre 2025, le CDEN entend réaffirmer que les financements publics doivent être alloués au seul enseignement public et que la seule école qui soit en mesure de rassembler, d'assurer la mixité sociale et le droit à l'instruction pour toutes et tous, d'aider la jeunesse à construire sa propre voie, c'est l'école publique laïque. Toute autre forme d'école n'a vocation qu'à favoriser le séparatisme social et scolaire.
Il demande la construction d'un collège public dans le 15ème arrondissement et partout où cela est nécessaire.Il dénonce la logique qui voudrait qu'on utilise les établissements scolaires privés pour remplir le rôle de service publique d'éducation.

Vœu demande de re sectorisation Collège J D'Arbaud / C. Aigle

En 2024, un vœu demandant une révision de la sectorisation entre les collèges Caroline Aigle et Joseph d'Arbaud a été adopté par l'ensemble des membres du CDEN. Or depuis rien n'a évolué.

Une visite dans les deux collèges de la Formation Spécialisée Santé Sécurité et conditions de travail a constaté une dégradation importante des conditions de travail dans les deux établissements et a demandé un rééquilibrage de la séctorisation.

Les membres du CDEN demandent donc à ce que sans tabou et dans le sens d'une meilleure répartition des effectifs et d'une meilleure mixité sociale et scolaire dans les établissements, une re-sectorisation soit mis en œuvre à la rentrée 2027 entre les deux établissements. Ils demandent aussi aux services de l'état et au CD 13 de soutenir et d'accompagner cette re-sectorisation en donnant tous les moyens nécessaires au collège J. D'Arbaud pour remédier à la dégradation des conditions de sécurité et d'entretien de l'établissement et gagner en attractivité pour contrer la concurrence des établissements privés du secteur.